



VILLE DE SOUBISE

Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

Conseil Municipal du 5 février 2024

Sommaire

The background of the slide is white with abstract blue geometric shapes on the right side. These shapes include overlapping triangles and polygons in various shades of blue, ranging from light sky blue to dark navy blue. The shapes are positioned on the right edge, creating a modern, dynamic look.

Préambule

▶ Cadre réglementaire

Code général des collectivités territoriales notamment l'article L. 2312-1

▶ Fondement et Objectifs

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une obligation légale pour les communes de 3 500 habitants et plus. Ce débat s'applique au budget principal et aux budgets annexes. Il a pour vocation d'éclairer le vote des élus sur le budget de la collectivité. Son organisation constitue une formalité substantielle destinée à préparer le débat budgétaire et à donner aux élus, en temps utile, les informations nécessaires pour leur permettre d'exercer leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Objectifs du DOB:

- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité .
- Informer sur la situation financière de la collectivité.
- Identifier les leviers et perspectives à moyen et long terme.

Contexte global zone euro (extrait analyse caisse épargne PLF 2024)

Fort ralentissement de la croissance du PIB au deuxième semestre de 2022, conduisant sa progression annuelle à +3,4%, la croissance en zone euro est restée faible au premier semestre de 2023 - Inflation persistante et resserrement des contraintes financières.

Au T1 et au T2, la croissance était stable à +0,1% T/T en raison de la stagnation de la consommation privée (+0% aux deux trimestres) et de la faiblesse de l'investissement (+0,3% au deux trimestres). Inertes au T1 (+0%), les exportations se sont contractées au T2 (-0,7%) et ont été en partie contrebalancées par une contribution positive des variations de stocks (+0,4 point).

Au deuxième semestre, la croissance économique restera atone face à un climat des affaires qui se stabilise à un faible niveau, et au moral des consommateurs qui continue de se dégrader.

Estimation du PIB du T3, à -0,1% T/T le confirme et le T4 s'annonce à peine positif. La croissance devrait ainsi s'établir à +0,5% sur l'ensemble de 2023 avant d'accélérer à +1% en 2024.

Le cycle de désinflation amorcé depuis le début de l'année 2023 a tiré l'**inflation** globale (HICP) à 8% au T1-2023 puis à 6,2% au T2 après s'être établie à 8,4% sur l'ensemble de l'année 2022. La modération de l'inflation devrait atteindre au deuxième semestre de 2023 +5% au T3, +3,9% au T4 et 5,8% sur l'ensemble de l'année.

Cette évolution constitue un risque haussier au scénario de croissance de la zone euro car elle confirme les perspectives d'une fin de cycle de resserrement monétaire.

En ce sens, il est attendu une première coupe des taux directeurs par la Banque Centrale Européenne après l'été prochain, qui devrait relâcher les contraintes sur les investissements couplées à un regain de dynamisme de la consommation des ménages grâce au ralentissement de l'inflation. Parallèlement, le taux d'épargne des ménages reste élevé et supérieur à son niveau prépandémique, moteur potentiel d'une reprise retardée de la consommation lorsqu'il se stabilisera ou recommencera à baisser.

Contexte global France - Croissance résiliente

(extrait analyse caisse épargne PLF 2024)

Après un fort ralentissement de l'activité économique en 2022 (+2,6% après +6,8% en 2021), la croissance économique s'est montrée plus forte qu'attendu au premier semestre de 2023, sur fonds de dynamisme du commerce extérieur.

Après avoir stagné au premier trimestre (+0% T/T), la croissance économique a retrouvé des couleurs au T2 atteignant +0,5% T/T, malgré l'inflation persistante (IPCH à 6,1% T/T au T2 après 7% au T1), notamment grâce à la bonne performance des exportations (+2,7% T/T après -1,7%) (livraison du paquebot géant Euribia au croisiériste MSC fin mai).

La croissance a été plus modeste au T3 2023, avec une hausse de seulement 0,1% T/T en première estimation et des évolutions opposées à celles du T2 en termes de contribution à la croissance. Cette faible performance cache en effet des évolutions favorables de la demande intérieure, avec en premier lieu, le rebond de la consommation des ménages.

Après une croissance nulle au T2, elle a augmenté de 0,7% sous l'effet du rebond de la consommation alimentaire qui repart à la hausse après huit trimestres consécutifs de baisse.

L'autre bonne nouvelle concerne l'accélération des dépenses d'investissement des entreprises, en hausse de 1,5% au T3, après + 0,9% au T2. L'investissement des ménages a quant à lui stoppé son repli (+0,1%) après 4 trimestres consécutifs de baisse.

Ainsi, la demande intérieure finale hors stock accélère et contribue positivement à la croissance du PIB (+0,7point après +0,2 au T2). A l'inverse, le commerce extérieur contribue négativement à la croissance ce trimestre du fait du repli des exportations (-1,4% après +2,4% T/T) et d'une moindre baisse des importations. Ces résultats confortent le scénario d'une croissance proche de 1% en moyenne en 2023.

Contexte global France – Situation de l’inflation

(extrait analyse caisse épargne PLF 2024)

En 2022, l’impact de la forte accélération des **prix de l’énergie** sur les consommateurs a été limité par la mise en place d’un **bouclier énergétique**. L’inflation globale annuelle s’était ainsi établie à +5,9%, parmi les plus faibles observées dans l’Union Européenne.

En 2023, la levée de la remise carburants et la hausse des tarifs du gaz et de l’électricité dès le 1er janvier ont entraîné un regain de pressions inflationnistes avec un pic de l’IPCH (indice des prix à la consommation harmonisés) global atteint à +7,3% sur un an en février 2023. Depuis, et à l’instar des autres économies développées, le processus de désinflation est engagé en France.

Après le pic de février, l’IPCH s’est ainsi replié à +5,1% en juillet, avant de rebondir légèrement à +5,7% en août (taux inchangé en septembre). Sur le T3 2023, l’inflation (IPCH) a atteint +5,5% en moyenne, après +6,1% au T2 et +7% au T1.

L’inflation sous-jacente reflue également, elle s’établit à +4,6% en septembre et 4% en octobre, après un pic atteint en avril à 6,3%. Ce reflux est lié à une modération notable de l’inflation des principales composantes des prix.

L’inflation alimentaire a ainsi ralenti pour le sixième mois consécutif (+9,7% en septembre contre +15,9% en mars), repassant sous le seuil des 10% pour la première fois depuis septembre 2022.

Les prix de l’énergie ont également nettement ralenti jusqu’au mois de juillet (-3,7% en GA), avant de rebondir ensuite (+11,9% en septembre), en lien avec la hausse des cours du pétrole et l’augmentation de 10% au 1^{er} août des tarifs réglementés de l’électricité.

Le contexte de tensions croissantes au Moyen-Orient et d’incertitudes, pourrait constituer un risque haussier sur le scénario d’inflation, notamment énergétique, à très court terme. Nous pensons que la hausse des prix du pétrole pourrait être un frein à la désinflation sans pour autant en inverser la tendance.

Contexte global France - Finances publiques

(extrait analyse caisse épargne PLF 2024)

En 2022, le déficit public s'est maintenu à un niveau élevé (-4,7% du PIB contre -3,1% en 2019) en raison des mesures de lutte contre l'inflation.

Début 2023, il s'est stabilisé à -4,7% au T1 2023 et a légèrement diminué à -4,6% au T2. D'après le Projet de Loi de Finances 2024 (PLF 2024) présenté par le gouvernement, le déficit et la dette publics se rétabliront graduellement. La fin des mesures liées aux crises sanitaire et énergétique devrait contribuer à la réduction du déficit public à -4,9% en 2023 et -4,4% du PIB en 2024. En 2023, cela se traduira par une baisse de 7,1 milliards d'€ des dépenses publiques par rapport à 2022, tandis que la fin du bouclier tarifaire sur le gaz et l'électricité contribuera à une baisse des dépenses publiques de 14,8 milliards d'€ en 2024.

La hausse des salaires des fonctionnaires et le financement de la transition énergétique contribuent au maintien d'un déficit élevé (-2,7% à horizon 2027).

Après avoir atteint un record sans précédent à 114,6% en 2020, le ratio dette/PIB a baissé à 111,8% en 2022. Au T1-2023, il était en hausse à 112,5% pour revenir à son niveau de 2022 au T2. Le gouvernement prévoit une réduction du ratio à partir de 2025 à un rythme très modéré pour atteindre 108,1% en 2027, bien en deçà des attentes de la Commission européenne et plus lente que celle des autres grands pays de la zone euro.

La trajectoire des finances publiques décrite par le gouvernement repose sur des hypothèses optimistes et reste soumise à des facteurs sous-jacents haussiers. De nouvelles coupes budgétaires structurelles sont à prévoir pour une réduction significative du déficit public à long terme et pour le rétablissement du ratio dette/PIB sur une trajectoire soutenable, d'autant plus que la charge de la dette restera élevée sous le double effet de la hausse des taux d'intérêt et de l'augmentation de son encours.

PLF 2024 – Mesures relatives aux Collectivités locales

(extrait analyse caisse épargne PLF 2024)

- ▶ Loi de programmation 2023/2027 - Le principe est d'amener un retour du déficit public à 3%.
- ▶ Réduction des dépenses réelles de fonctionnement (4,8% 2023, 2% 2024, 1,5% 2025, 1,3% 2026, 1,3% 2027) - application aux budgets principaux et annexes.
- ▶ Renforcement aux collectivités au titre du fonds vert (2,5 M€)
- ▶ Dotation aux titres sécurisés augmentée à 100 M€ (participation forfaitaire de 9000€ par station + part variable par acte).
- ▶ Aide aux communes en difficulté 10 M€
- ▶ Plan contre les violences aux élus 5 M€
- ▶ Planification écologique +7 milliard € (rénovation des bâtiments, préservation des ressources, décarbonation, transition énergétique, verdissement des investissements locaux...).
- ▶ Aide à l'investissement des collectivités établie à 1,8 milliard € dont:
 - DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) - 1 046 M€
 - DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) - 570 M€
- ▶ Bonification des dotations liée à des investissements concourant à la transition écologique et au verdissement (+5pts DETR, +5pts DSIL).
- ▶ PSR (Prélèvement Sur Recettes de l'état au profit des collectivités) 44,8 milliard€ - Non reconduction de l'aide accordée au titre de l'inflation des coûts de l'énergie et de la valorisation du point d'indice.

PLF 2024 – Mesures relatives aux Collectivités locales (communes)

(extrait analyse caisse épargne PLF 2024)

- ▶ DGF - Dotation globale de fonctionnement 27,1 milliard€ (dont 100M€ DSR Dotation Solidarité Rurale).
- ▶ FCTVA - 7,1 M€ - les aménagements de terrains vont redevenir éligibles au FCTVA. (terrain sportifs, espaces de convergences verts et naturels).
- ▶ Suppression du coefficient correcteur lié à la réforme de la Taxe d'Aménagement (extinction sur 3 ans).
- ▶ Péréquation nationale calculée sur la moyenne des revenus par habitant des 3 derniers exercices afin de limiter les mouvements d'éligibilité ou de sortie du dispositif DSR cible.
- ▶ Valorisation de la dotation biodiversité pour les communes concernées par le périmètre Natura 2000 (majoration de la dotation qui passe à 3 054 204 €).
- ▶ Aménagement fiscalité logements sociaux - exonération de 15 ans pour le parc rénové et programme neuf - sur agrément. Exonération portée à 25 ans pour les projets réalisés entre le 01/01/2024 et le 31/12/2026.
- ▶ Taxation IFR (imposition forfaitaire des entreprises de réseaux) - levée des exonérations et majoration indexée sur les prix à la consommation des ménages (hors tabac).
- ▶ Maintien du bouclier tarifaire et du dispositif d'amortissement - modalités d'application à définir.
- ▶ Généralisation du budget Vert -intégration dans le budget 2024 d'une annexe sur l'impact du budget pour la transition écologique.
- ▶ Police de la publicité extérieure transférée aux communes de plus de 3500 habitants - Réserve sur la compensation des charges engendrées.

Variables financières 2024 - National

(extrait analyse caisse épargne PLF 2024)

► Contexte macro économique:

- Croissance : 1,4%
- Croissance zone €:1,3%
- Inflation: 2,6%

► Administrations publiques:

- Croissance de la dépense publique : 0,5%
- Valeur du point d'indice 01/01/2024: 4,922 € brut.

► Ratios de la collectivité

- *Potentiel fiscal(3 taxes): 1 192 829 (base DGF 2023)*
- *Potentiel financier: 2 634 446 (base DGF 2023)*
- *Base foncière brute bâtie: 2 197 00 (base prévisionnelle 2023)*
- *Base foncière non bâtie: 41 600 (base prévisionnelle 2023)*
- *Population INSEE 2023 : 3 389 habitants*
- *Population au 1^{er} janvier 2024 - 3 686 habitants*

Contextualisation sur la ville de Soubise

- ▶ Les élus de la ville de Soubise, malgré un contexte peu favorable, ont construit un budget permettant de faire face aux perturbations économiques et financières. Les efforts consentis sur la section de fonctionnement ont permis d'absorber l'évolution conséquente des dépenses énergétiques tout en assurant un maintien des services et actions de la collectivité.
- ▶ Considérant les injonctions de la Cour des comptes et de la difficulté de la collectivité à avoir recours à l'emprunt, les investissements 2020 - 2022 ont été restreints aux besoins des services. La nette amélioration de la santé financière en 2023 a permis de réaliser des investissements notamment sur les politiques de santé. Les investissements ont été couverts partiellement par l'emprunt (400 K€).
- ▶ L'ambition pour la ville de Soubise reste intacte et les perspectives de projets se dessinent. Certains investissements s'imposent notamment sur la remise en état du patrimoine communal (Eglise, hôtel des Rohan, toitures...). D'autres projets, dans la dynamique du PLF 2024 ont pour objectif de construire les villes de demain par des projets écoresponsables, solidaires, valorisant les ressources de notre territoire. Ces orientations seront définies dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement de la ville.
- ▶ La commune a bénéficié de fonds au titre du DSIL en 2023. Sur cette même année, l'absence de dotations au titre de la DETR a été compensée par un fonds FNADT. En 2024, une demande de financement est faite au titre de la DETR, du DSIL et du Fonds Vert sur l'aménagement urbain.
- ▶ La commune s'est engagée en 2022 sur un plan de renouvellement de l'éclairage public en collaboration avec le SDEER. Ainsi une majorité des lampadaires qui ne répondent pas aux normes seront remplacés (engagements 2023). En 2024, la collectivité va engager une campagne de renouvellement des lampes sur le parc restant.

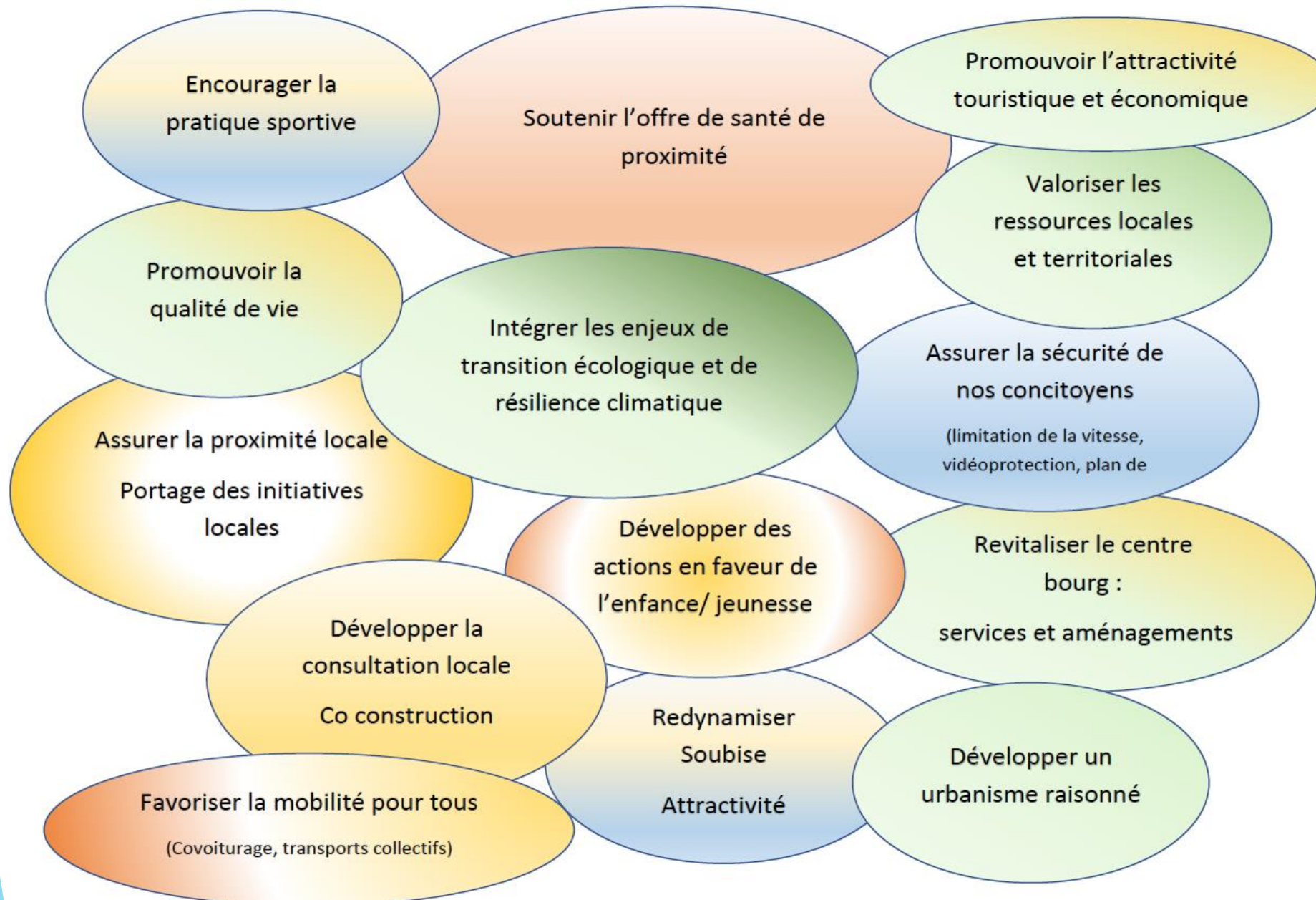
Contextualisation sur la ville de Soubise

- ▶ La ville de Soubise s'inscrit dans la démarche de transition climatique et écologique qui constitue un enjeu majeur de cette mandature et des années à venir. Au-delà des investissements, il s'agit d'adapter les postures de consommation et de recourir aux ressources locales (circuits courts...)
- ▶ Cette année, compte tenu du contexte peu favorable pour les ménages, il est proposé la **non-augmentation** des taux communaux des impôts (TF, TFNB).
- ▶ Police de la publicité extérieure - La ville de Soubise va devoir se positionner sur l'application du règlement national de la publicité ou proposer au vote du conseil son propre règlement local de publicité.
- ▶ Sur la question des logements sociaux, la ville de Soubise entre dans le cadre d'application de l'article 55 de la loi SRU. Une demande d'exemption est en cours. La situation démographique de Soubise est très singulière: 46% de sa population est concentrée sur la population « communauté » principalement composée des jeunes en formation sur la base aérienne 721 (Contexte d'autant plus singulier que la population des jeunes militaires a été doublée en 2022 afin de rattraper le retard généré sur les entrées pendant la crise sanitaire de la COVID-19).
- ▶ Considérant l'augmentation de la population, les bases au titre de la DGF et de la DSR seront revues à la hausse.
- ▶ Fiscalité - L'Etat a programmé une valorisation de 3,9 % des bases au titre de la fiscalité directe locale.
- ▶ L'action municipale peut compter sur les acteurs de la vie locale en qualité de co-constructeur de l'ambition de la commune (Tissu associatif local, conseil municipal des jeunes, conseil des sages, heure civique...)

Rappel des objectifs du mandat 2020/2026

- ▶ Conformément aux préconisations faites par la Cour des Comptes dans son rapport du 2 mai 2018, les élus et techniciens ont travaillé sur la fiabilité des comptes de la collectivité qui présentait un niveau d'endettement très conséquent. La situation de la dette et des charges financières induites ont conduit la collectivité à faire des arbitrages afin d'une part d'honorer ses obligations et d'autre part de maintenir les services à un bon niveau d'offre.
C'est dans ce contexte que les orientations du mandat 2020/2026 ont dû se penser.

Rappel des objectifs du mandat 2020/2026



Définition des objectifs 2024

- ▶ Accélérer le plan de sobriété énergétique par des investissements favorables à l'environnement (Eclairage public, isolation des bâtiments par programme, aménagement urbain, déplacements doux...)
- ▶ Maitriser les coûts de fonctionnement en charges courantes malgré un contexte défavorable (cout de l'énergie, inflation...).
- ▶ Consolider l'action tournée vers les administrés, favoriser l'accès aux droits et à la démocratisation du numérique.
- ▶ Déterminer un chemin vertueux pour l'avenir par la programmation des investissements dédiés au vivre ensemble et au lien social.
- ▶ Valoriser le patrimoine communal et optimiser sa gestion.

Rétrospective Financière Budget principal

	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023 Non consolidé	Prévision 2024
Fonctionnement Dépenses réelles	1 853 221,04	1 784 993,78	2 000 589,00	1 800 208,42	1 996 306,12	2 208 994,00
011 charges courantes	531 959,83	444 666,95	487 153,40	467 758,30	588 362,04	703 802,00
012 charges de personnel	742 918,67	750 931,83	758 561,82	727 673,63	783 543,04	874 720,00
014 atténuation produits	135 122,00	135 122,00	135 122,00	135 122,00	139 254,00	139 322,00
65 autres charges gestion courante	258 083,04	277 228,35	330 718,20	318 444,15	317 224,58	342 140,00
66 charges financières	179 137,50	162 829,39	148 191,22	132 478,99	120 797,94	121 510,00
67 charges exceptionnelles	6 000,00	1 215,26	122 842,36*	731,35	29 124,52	3 000,00
68 dotations et amortissements	-	13 000,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00	24 500,00

* Subvention exceptionnelle au budget annexe centrale photovoltaïque pour équilibre.

Sur les charges courantes, une rigueur a été mise en place dès 2019. En 2020, la crise sanitaire a engendré une diminution conséquente des charges liées à l'absence d'activité du service restauration collective et une réduction des frais d'énergie liée à l'arrêt des systèmes de chauffage sur une période de 2 mois.

2021 a marqué la sortie en demi-teinte de la crise sanitaire qui a engendré une reprise des activités de la collectivité.

2022, la conjonction de la perte d'effectifs a engendré une réduction des activités et des services induisant de fait une réduction des charges courantes.

2023, l'augmentation soudaine des charges est liée aux:

- coûts de l'énergie,
- coûts de l'eau (sinistre 2023 école),
- coûts d'assurances multirisques,
- coûts de formation suite à la remise à niveau des formations règlementaires qui n'avaient pas pu être organisées pendant la période COVID-19.
- La remise en état du parc de véhicules des services techniques qui nécessite une campagne de renouvellement pluriannuel engagée depuis 2021.

Pour l'exercice 2024, sur le chapitre 011, l'augmentation des dépenses est principalement constatée sur:

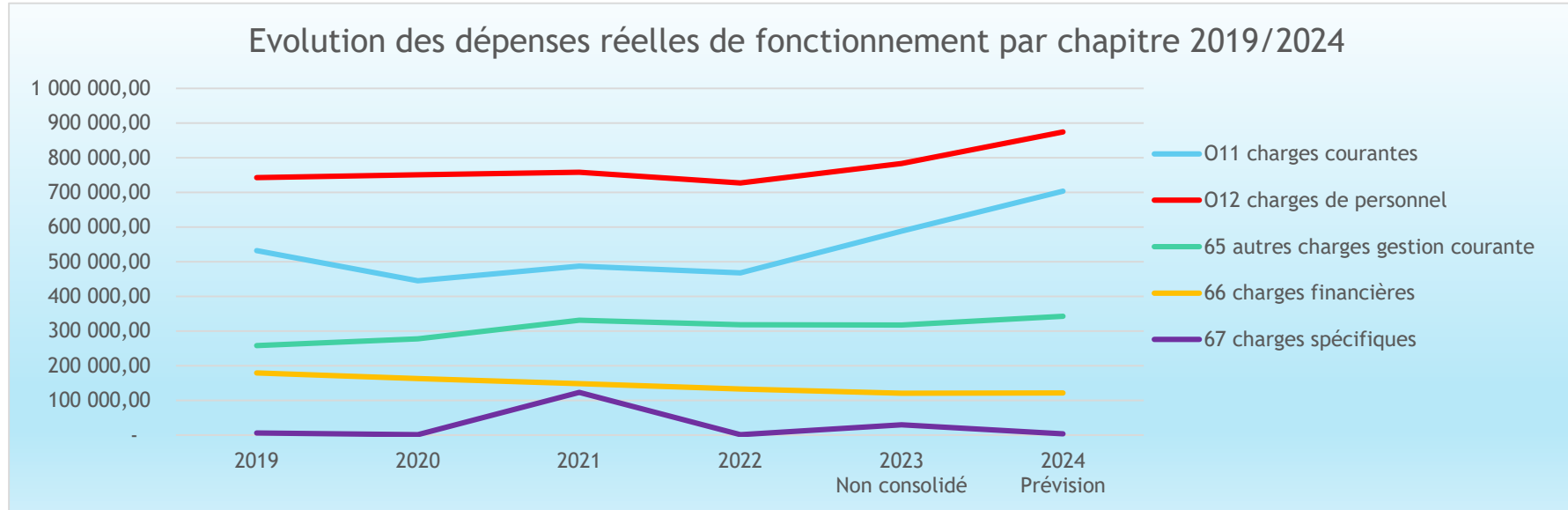
- le coût de l'énergie (+15%),
- le coût des produits alimentaires lié à l'inflation et au recours aux circuits courts dans le cadre de la loi Egalim.
- le coût des fournitures de voirie. Bon nombre de reprises peuvent être réalisées par les équipes en régie, ce qui permet une montée en compétence et une capitalisation des savoir-faire.

Sur la question des charges financières, après une baisse constante liée au non recours à l'emprunt depuis 2020, l'emprunt contracté au titre des politiques de santé génère une stabilisation des dépenses.

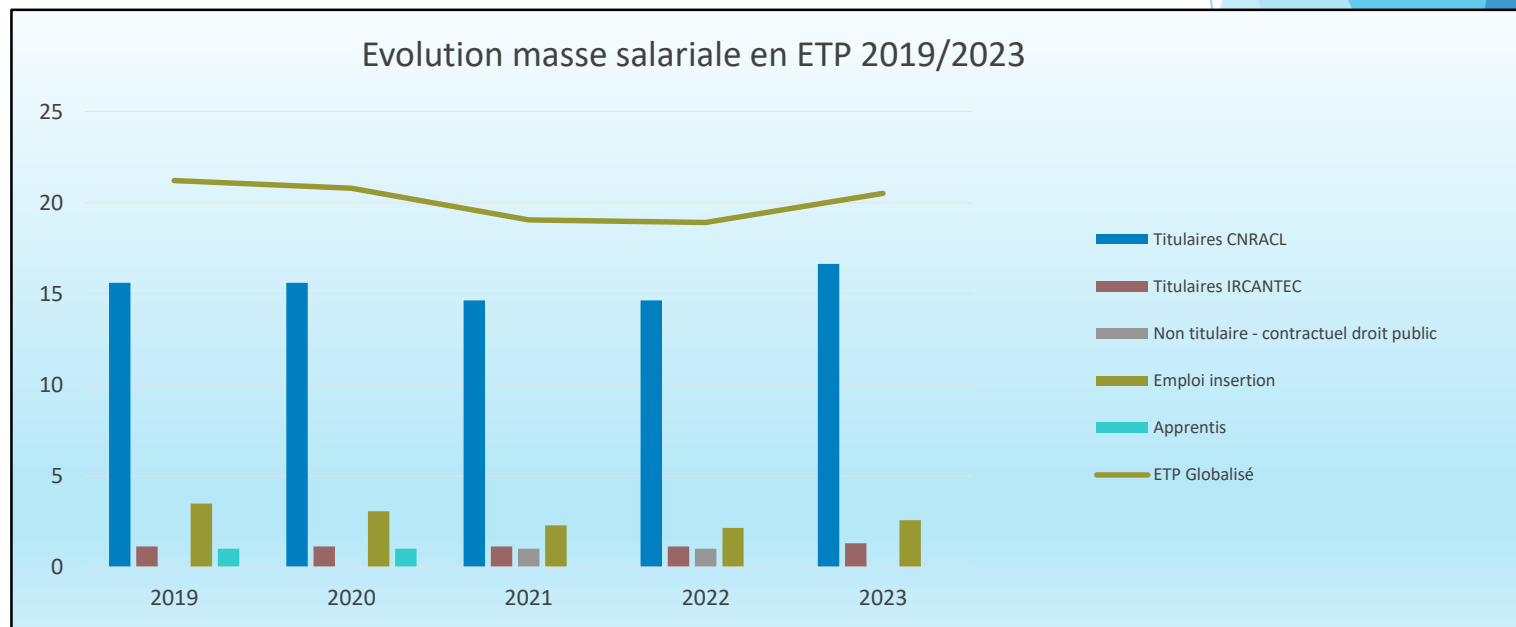
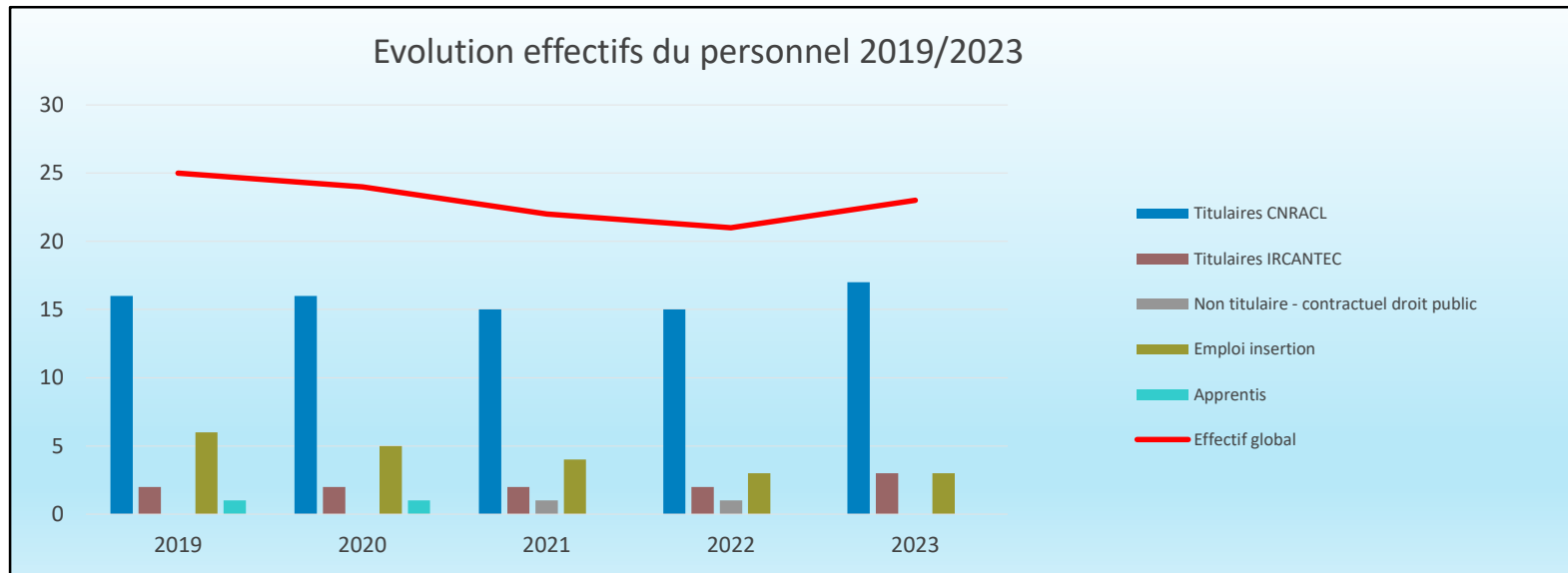
Sur le chapitre 65 les fluctuations constatées notamment en 2021 sont liées au financement de l'équilibre du SEJ qui a connu un fort déficit structurel et conjoncturel entre 2017 et 2020. 2023 a marqué un retour à la normale.

D'autre part la provision dédiée aux subventions des associations est stable. En 2023, 43% de l'enveloppe prévisionnelle a été consommée.

Rétrospective Financière Budget principal



Ressources humaines - Des services consolidés



Ressources humaines - Des services consolidés

	2019	2020	2021	2022	2023
Effectif emploi permanent	18	18	18	18	20
Effectif emploi insertion et apprentis	7	6	4	3	3
ETP	21,22	20,79	19,06	18,91	22,3
Coût masse salariale (€)	742 918,67	750 931,83	758 561,82	727 673,63	783 543,04

Les dépenses de personnel représentent pour le budget à venir 39,5% des dépenses réelles de fonctionnement.

En respect des besoins de la collectivité, en 2023 certains postes ont été ouverts et pourvus en fin d'exercice :

- un poste de responsable des services techniques a été ouvert et pourvu en décembre 2023,
- un poste d'agent d'accueil à 21/35^{ème} a été ouvert en janvier 2024 pour le pôle administration.
- un poste titulaire d'agent scolaire pour la pause méridienne (6/35^{ème})

L'augmentation du coût de la masse salariale entre 2021 et 2023 est liée:

- aux revalorisations du point en 2022 (3,5%) et 2023 (4%).
- La revalorisation de 5 points des échelons en Janvier 2024

En 2022 la baisse des coûts est liée aux absences d'agents non remplacées et à la difficulté contextuelle de recrutement de personnel pour pallier ces absences.

En prévision des mouvements du personnel et des valorisations en perspective une revalorisation de 4% de la valeur du point d'indice a été inscrite (30 000 €).

Dynamique des recettes - Budget Principal

	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023 Non consolidé	Prévision 2024
Fonctionnement Recettes réelles	2 720 520,96	2 422 992,01	2 416 584,52	2 594 995,68	2 789 205,54	2 753 609,00
70 produits services	83 585,19	64 060,83	77 134,80	92 402,28	85 984,09	85 050,00
73 impôts et taxes	1 157 168,79	1 232 273,59	1 254 475,43	1 329 816,28	1 331 070,81	1 391 183,00
74 dotations participations	725 619,92	747 129,35	672 037,60	764 204,04	891 901,66	873 876,00
75 autres produits gestion	360 064,72	334 760,25	358 805,51	367 274,74	437 541,48	437 500,00
76 produits financiers	11,40					
77 produits exceptionnels	363 098,99	10 054,87	16 730,29	6 678,18	1 079,82	1 000,00
78 reprise amortissements		10 000,00				10 000,00
13 atténuations de charges	30 971,95	24 713,12	37 399,89	34 620,16	41 627,34	25 000,00

Sur les produits d'exploitation, la période de crise sanitaire a engendré une perte significative de recettes en 2020. Cette situation a été rétablie dès 2021. La diminution des effectifs de l'école engendre de fait une baisse de recettes issue de la prestation restauration collective.

Sur les impôts et taxes, la revalorisation des bases associée à l'évolution du parc immobilier communal a permis de constater une augmentation des recettes. En 2023, la municipalité avait fait le choix de ne pas augmenter les taux communaux des impôts fonciers.

Sur les dotations et participations, il s'agit des participations de l'état au titre de la DGF et de la DSR. Ces deux variables augmentent compte tenu de l'évolution de la population communale. La légère baisse constatée est liée à la stabilisation des emplois et à la diminution du recours aux emplois aidés.

Les recettes de gestion courante se stabilisent. Les recettes sont issues principalement des revenus des immeubles et de l'aire de camping car. Consécutivement aux procédures mises en œuvre pour le recouvrement, les loyers impayés sont sporadiques.

Au 77, les recettes conséquentes de 2019 sont liées à la vente d'immeubles rue des Charbonnerets.

Pour l'exercice 2024, les recettes issues de l'exploitation devraient être stables. Les tarifs de restauration scolaire seront augmentés de *20 centimes* afin de pallier les coûts de l'inflation. (Le coût du repas passerait à 2,80 €).

Chapitre 73 - Sur les impôts et taxes, l'état a décidé d'augmenter les bases de la fiscalité locale de 3,9%. Conjointement les constructions livrées en 2021 seront assujetties à la taxe foncière à compter de 2024. (Lotissements Mirabella et rives de la Charente), complétant ainsi les recettes fiscales.

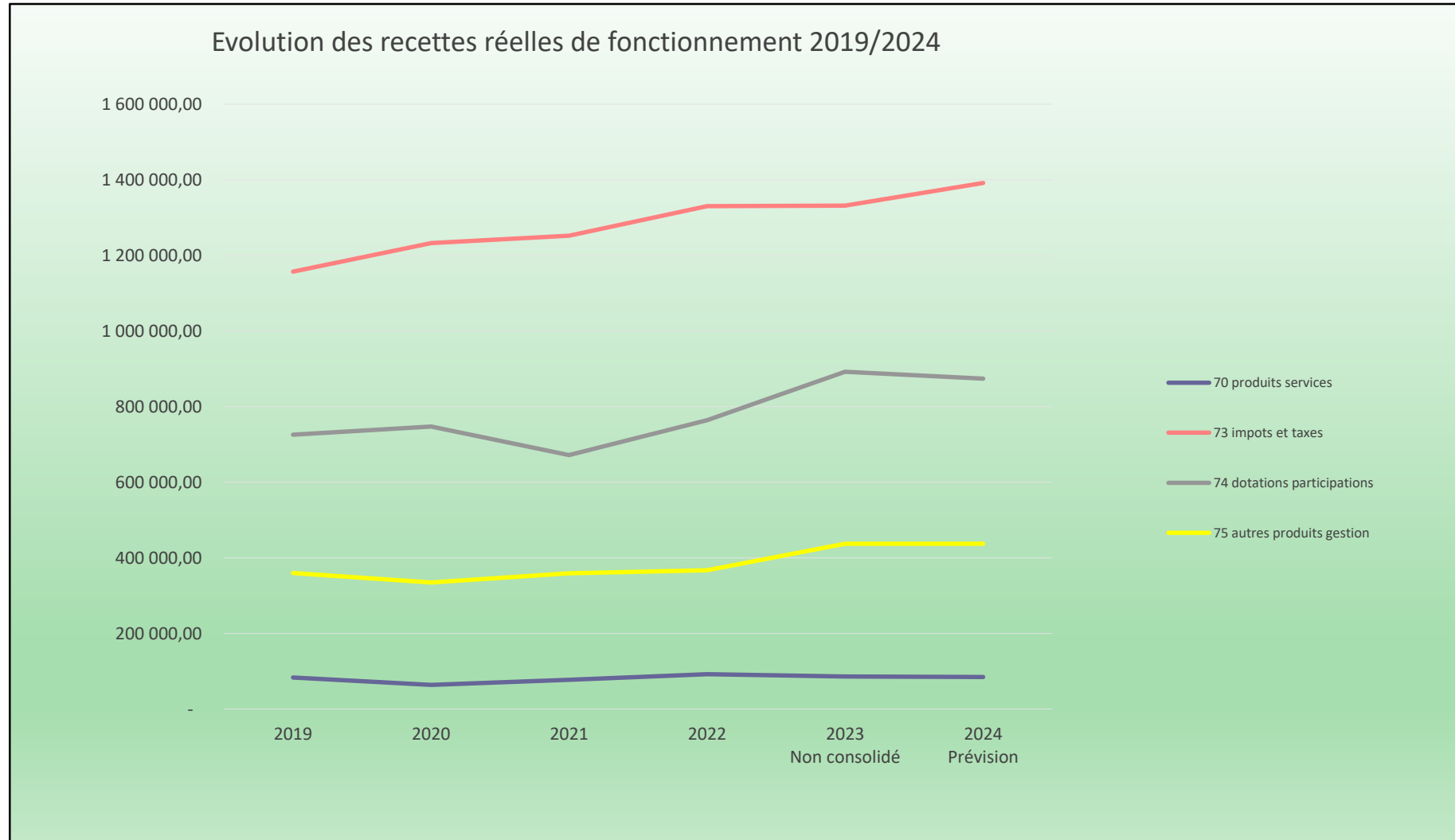
Les attributions de compensation (AC) de la CARO seront grevées de près de 20 000 € (imputation du contingent du SDIS et réévaluation de la compétence pluviale).

Chapitre 74 – la baisse des recettes est principalement liée à la diminution du recours aux emplois aidés.

Chapitre 75 - Les produits de gestion sont stables. Cette situation est liée à un taux d'occupation optimisé des locaux, à l'occupation des nouveaux espaces dédiés aux professionnels de santé et à l'échéance locative de certaines cellules – (Cabinet kinésithérapeute: fin du crédit bail, logement 3 rue Drouet: fin de location).

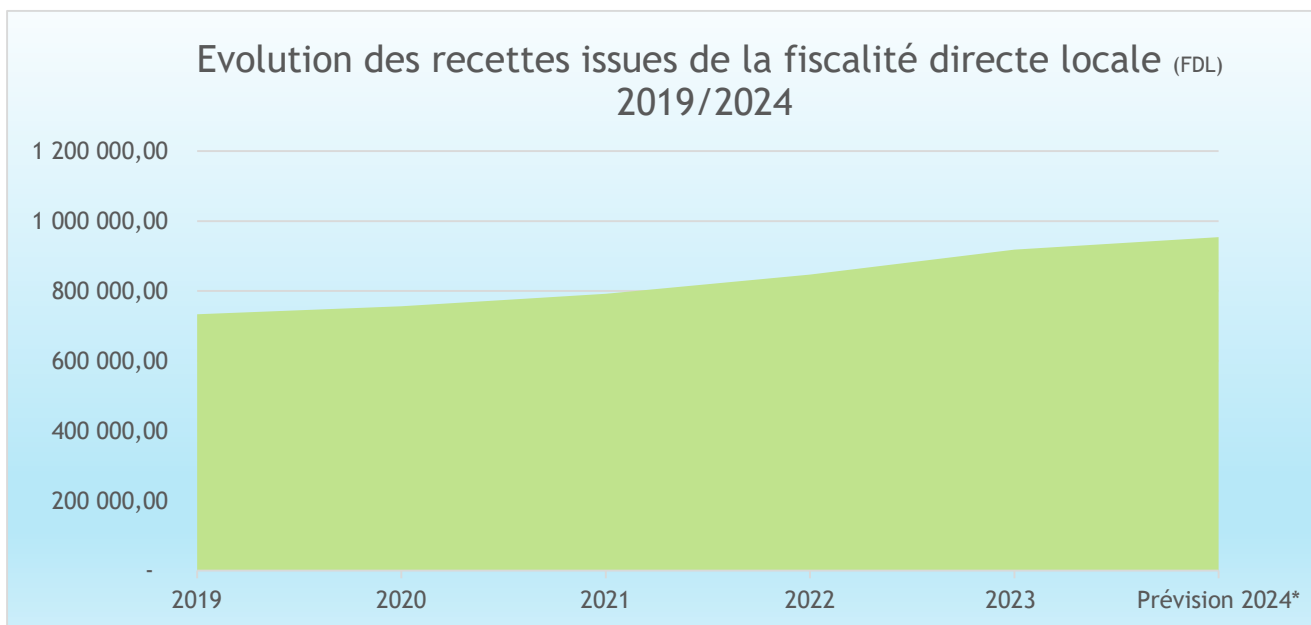
Les reprises de provisions permettent de compenser les coûts d'entretien des immeubles de rapport (Charmilles).

Dynamique des recettes - Budget Principal



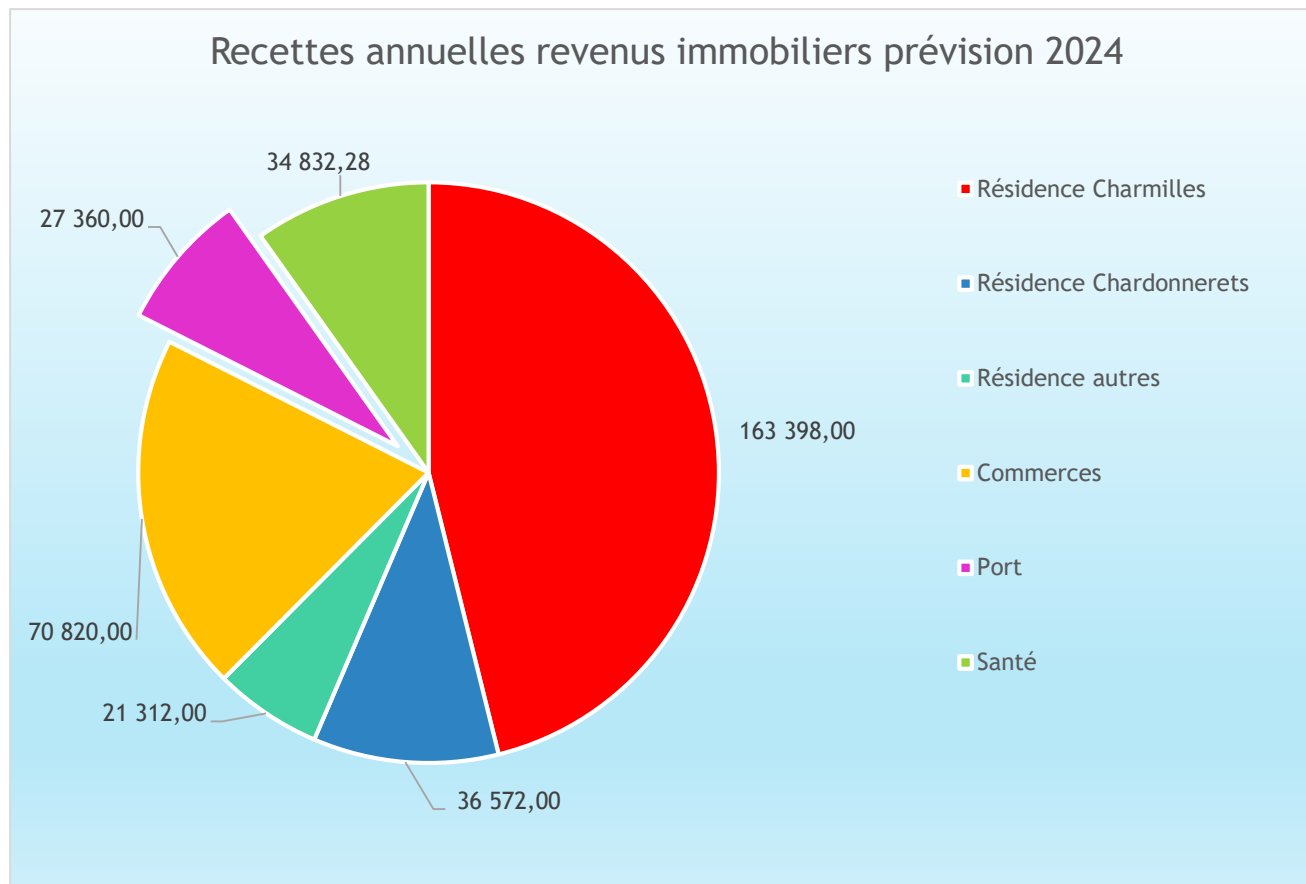
Dynamique des recettes - La fiscalité

	2019	2020	2021	2022	2023	Prévision 2024*
Evolution FDL	733 604,00	756 448,00	791 953,00	846 867,00	918 149,00	953 956,81



	Bases prévisionnelles	Taux 2023 <i>Idem 2022</i>
TFB	2 197 000,00	45,37
TFNB	41 600,00	50,87

Dynamique des recettes - Produits de gestion



La commune de Soubise gère en direct 28 logements résidentiels, 13 cellules commerciales et 8 cellules dédiées aux services de santé.

L'ensemble des immeubles de rapport devrait générer en 2024 un produit annuel de 354 294 euros.

L'activité de l'aire de camping car n'est pas comptabilisée. Elle génère une recette de 30 000 à 32 000 euros net par an.

Le crédit bail du cabinet de kinésithérapeutes arrive à échéance en avril 2024. L'immeuble sera sorti du patrimoine communal.

Le restaurant situé 2 rue Drouet a été repris par la ville en décembre 2023. Après des travaux de structure celui-ci sera proposé à la location à partir de la saison 2024.

Dans le cadre des prévisions 2024, il est proposé d'intégrer les dépenses et recettes d'exploitation du port et de l'aire de camping-car dans le budget annexe Port M4. Cette situation permettrait de gagner en lisibilité tant pour la gestion que pour la fiscalité.

Les investissements

Contexte depuis 2020

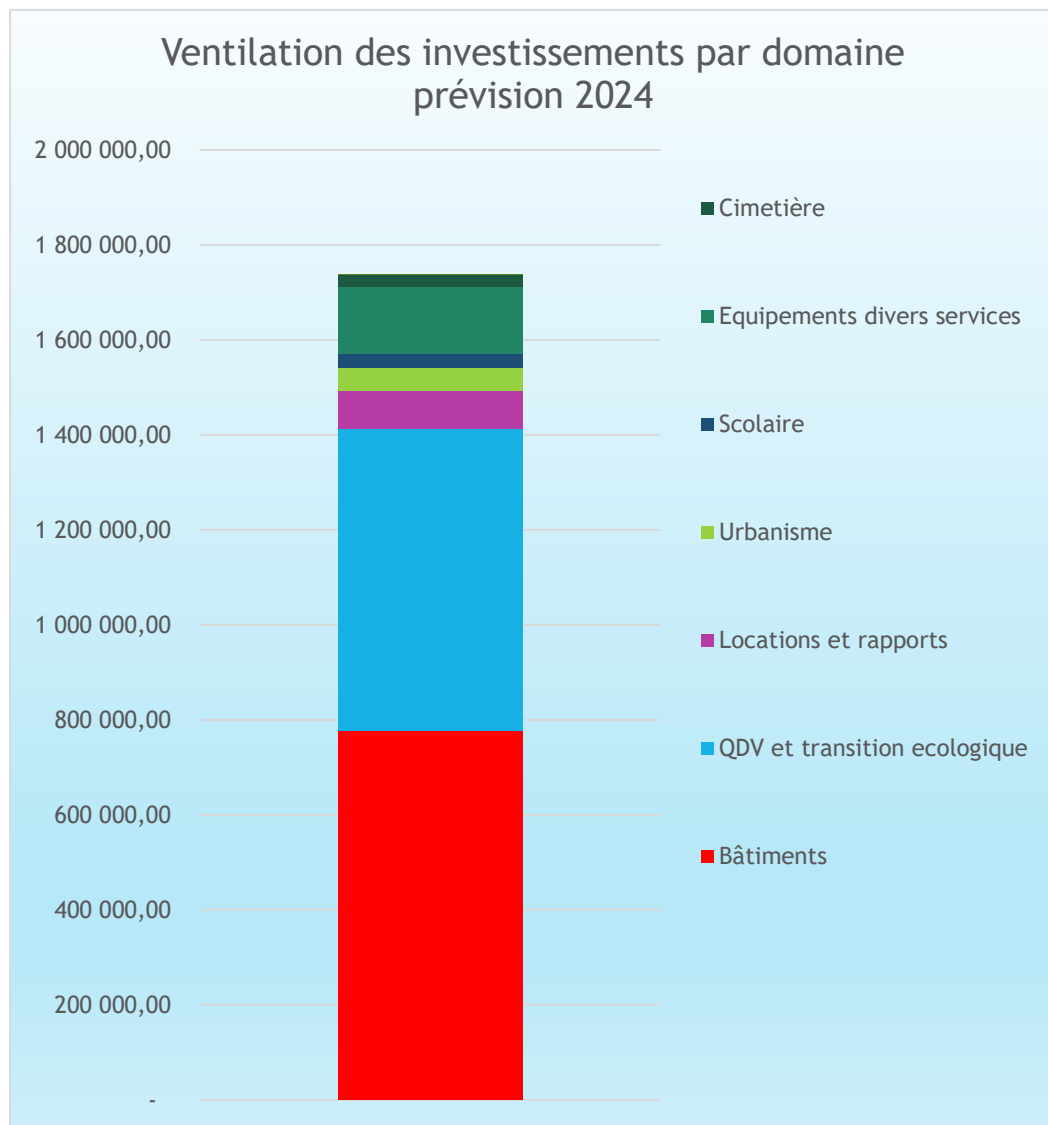
La situation de la dette de la commune en 2020 a fortement contraint les perspectives d'investissements. Par conséquent, ces dépenses ont été concentrées sur les équipements des services.

Depuis 2022, les élus de la ville ont souhaité définir de nouvelles perspectives afin de répondre aux besoins des services de santé de proximité pour la commune. Dans cette dynamique, en 2023 un immeuble situé 3 rue Victor Hugo a été rénové et la ville a acquis le cabinet médical situé 12 avenue De Gaulle.

La ville s'est engagée dans la rénovation de son parc résidentiel. Deux logements ont été rénovés.

Les équipements des services nécessitent d'être renouvelés. Ainsi un plan pluriannuel d'acquisition de véhicules et matériels divers a été engagé depuis 2020. Chaque année 70 000 euros au moins sont investis pour les services techniques (tondeuses auto-portées, broyeurs, véhicules utilitaires et équipements manuportés). Cette dynamique intervient dans le cadre d'une mise en conformité des équipements, de la prévention des risques pour les agents, d'une adaptation des pratiques en vertu d'interventions plus éco responsables (zérophyto) et pour une amélioration des réponses aux administrés sur la gestion de l'espace public.

Les investissements



45% des investissements projetés sont dédiés aux **bâtiments** 69% de l'enveloppe bâtiment est dédiée à la première tranche des travaux de l'église dont la structure montre d'importants signes de fragilité. Les autres travaux consistent à maintenir le patrimoine public de la ville (toiture ancienne laiterie, vigilance submersion au port, ADAPT...).

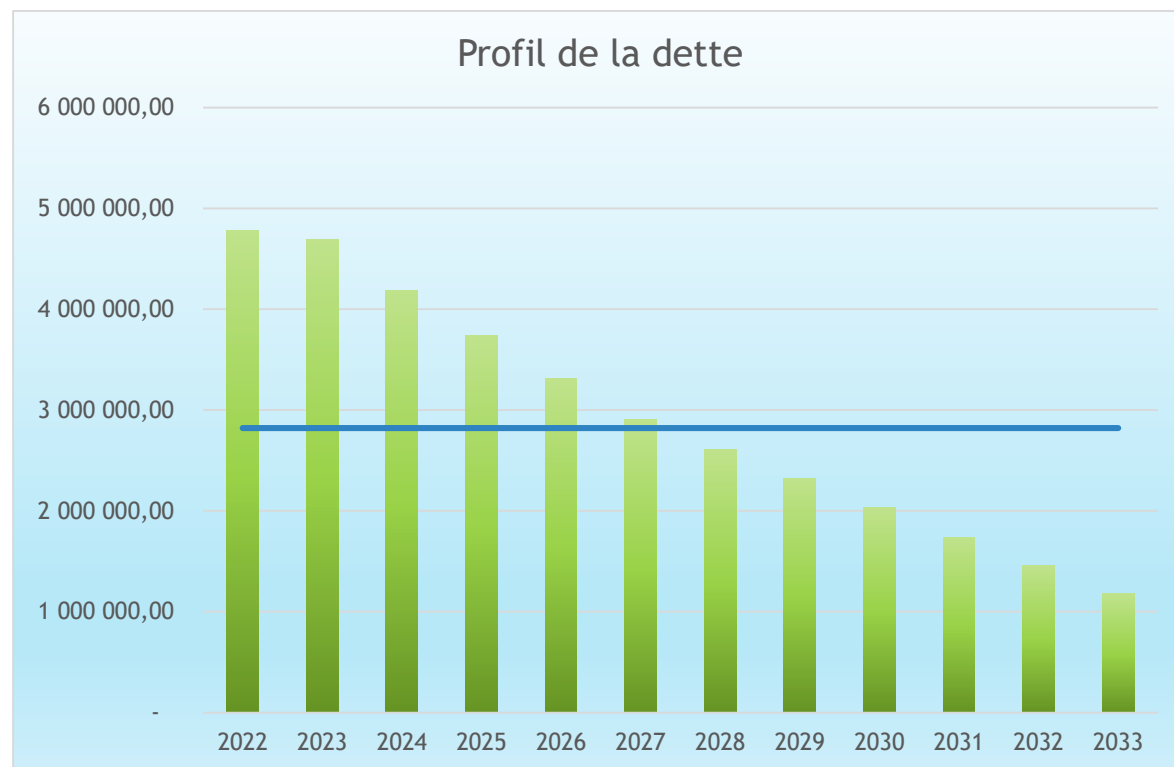
37% sont dédiés à la **qualité de vie et à la transition écologique**. Ainsi, 60% de l'enveloppe est consacrée à la réfection de la rue Mériadec et au développement des déplacements doux et adaptés. Ce domaine intègre les initiatives portées par les instances consultatives Conseil Des Jeunes et Conseil des Sages – Jardin partagé, parcours découverte, espaces de convergences...

8% des dépenses sont dédiés à l'équipement des services de la ville (65% services techniques).

L'année 2024 fera date. Cette année sera celle de la révision du PLU qui devrait se dérouler sur les 3 prochaines années. Cette démarche ambitieuse permettra de dessiner l'avenir de notre territoire.

Structure de la dette

La question du désendettement s'est imposée à la collectivité. Le rapport de la Cour des Comptes de 2018 faisait mention du niveau d'endettement très conséquent de la collectivité, ce qui ne lui permettait plus d'avoir recours à l'emprunt. En 2020 l'endettement était de 5 805 915 euros (soit 1 901 euros par habitant).



Au 31 décembre 2023, la dette est de 4 688 495 euros soit 1 272 euros par habitant. Les efforts consentis en début de mandat ont permis d'assainir la situation financière de la collectivité et d'envisager l'avenir sous de meilleurs auspices.

Focus budget annexe Port

Les charges à caractère général ont fortement progressé en 2023. Cette situation est liée à l'action engagée en collaboration avec le département pour désenvaser le port.

Les charges de gestion courante (65) sont liées au paiement de l'AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire) à l'Etat.

Le résultat d'exploitation 2023 est déficitaire en 2023, lié à l'opération de désenvasement du port. Le déficit est compensé par la consommation de l'excédent reporté.

Pour l'exercice 2024, il sera nécessaire de remettre en état la signalétique du port et la signalétique de police fluviale. Il est nécessaire également de remettre en service les corps morts défectueux au titre de la maintenance.

Une réparation est programmée pour les reprises des planches des pontons (actions débutée en 2022).

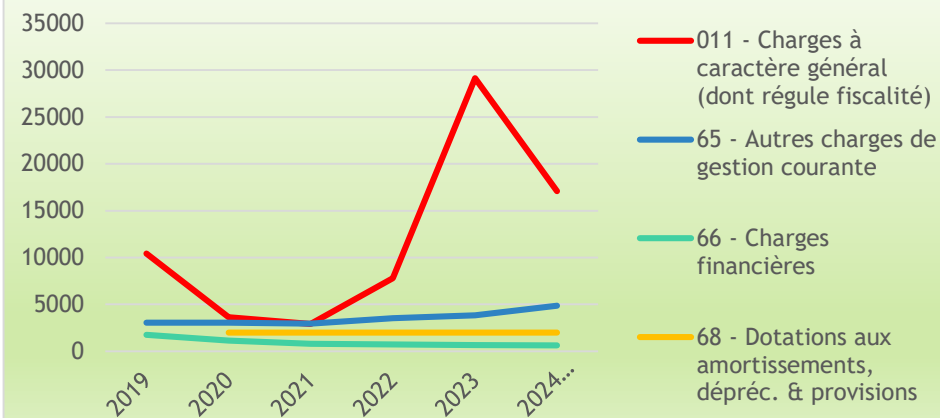
Les provisions pour charges ont été instaurées en 2020 afin de couvrir le risque de sinistres, de dégradation et ou de mise aux normes des équipements portuaires. Considérant la nécessité de recourir à un désenvasement périodique pour optimiser l'exploitation du Port, il serait souhaitable de prévoir une provision de l'ordre de 3 000 euros supplémentaires par an afin d'étaler le coût de la prestation sur plusieurs exercices.

Pour les recettes après une période critique liée à la crise sanitaire de la Covid 19, l'activité de plaisance a repris en 2023 pour atteindre le niveau de 2019. L'activité de pêche gérée par le service administration de la ville est en constante augmentation (intervention de l'adjoint en charge des infrastructures auprès des pêcheurs pour recouvrer les sommes dues).

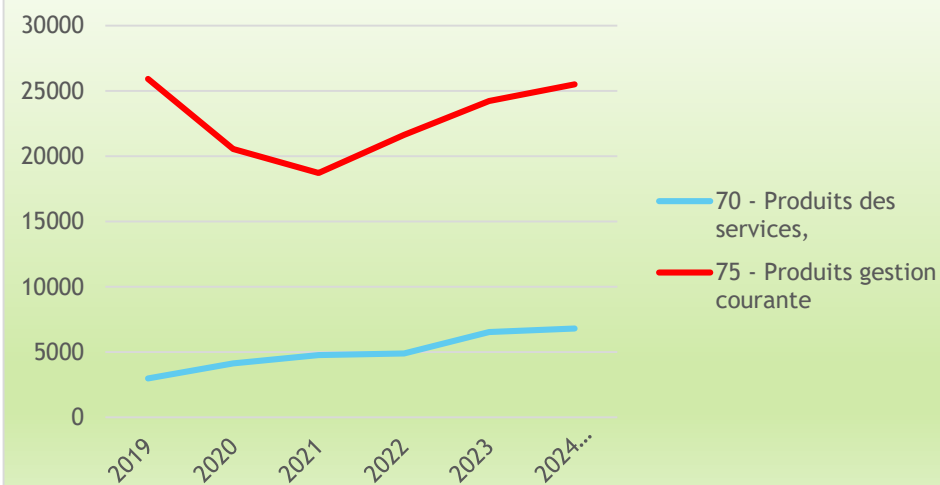
Pour les années à venir, il est proposé de libeller le budget port en budget port et tourisme afin d'y intégrer l'exploitation de l'aire de camping-car, cette solution permettra de gagner en lisibilité comptable.

Au 31 décembre 2023 l'encours de la dette pour le port est de 28 667 euros (échéance de prêt en 2031)

Evolution des dépenses PORT



Evolution des recettes PORT



Focus budget Centrale photovoltaïque (Installation 105KW)

La centrale photovoltaïque a été mise en service en 2012. A l'époque un prêt de 455 000 euros sur 15 ans a été contracté. Le montant des annuités est de 41 877 euros.

En complément la région avait consenti une avance de 52 486 euros (remboursable de 2027 à 2032).

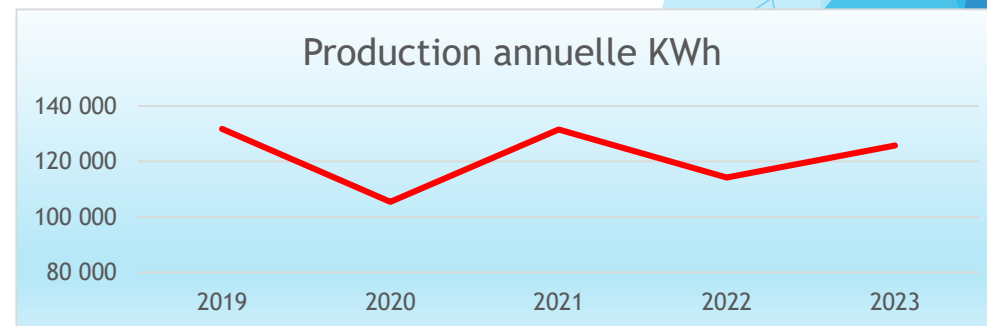
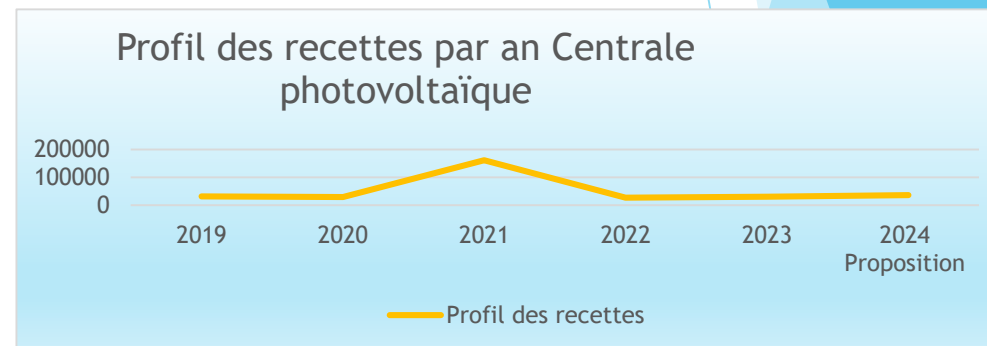
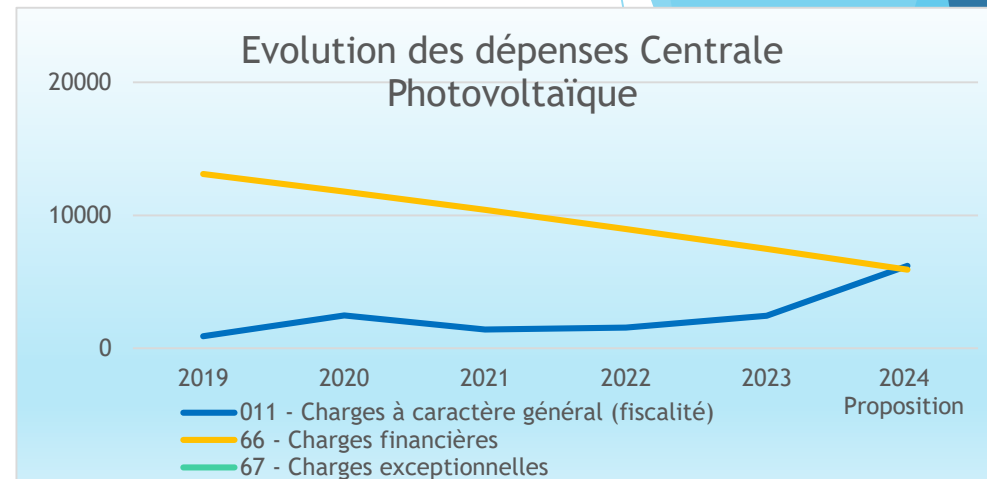
Entre 2012 et 2021, un déficit s'est creusé à concurrence de 117 000 euros. En respect des prescriptions du rapport de la cours des comptes de 2018, les élus ont réalisé une contribution exceptionnelle de 117 000 euros, d'où l'augmentation subite des recettes sur l'exercice 2021.

Afin de stabiliser le budget, il a été décidé à partir de 2022 de verser, en section d'investissement une avance de 20 000 euros du budget principal au profit du budget annexe. Cette avance sera remboursée au budget principal à partir de 2028 soit à l'échéance du prêt.

Sur l'exercice 2024, l'activité de la centrale sera assujettie à l'IFER (imposition forfaitaire des entreprises de réseaux) soit 8,16€ X 105Kw (puissance installée). Considérant que la taxe était applicable à partir de 2023, les montants seront régularisés sur l'exercice 2024.

Points de vigilance:

- A ce jour l'épargne brute annuelle ne permet pas de couvrir le remboursement de capital, d'où le montage financier instauré en 2022.
- Les onduleurs nécessitent d'être renouvelés en partie.
- Il est nécessaire de monter l'offre de maintenance afin d'assurer un entretien régulier et ainsi optimiser le fonctionnement.



Focus budget autonome station carburants

Les services de la ville de Soubise assure la gestion de la station de carburants du Port. L'exploitation a été reprise en 2016 suite à la cession du dernier exploitant.

La reprise d'exploitation a été faite avec un recours à l'emprunt afin de transférer les pompes et équipements (45 000euros HT) et de procéder à la remise en service de l'équipement un prêt a été contracté par la commune (50 000 euros) dont l'échéance est fixée en octobre 2031.

L'augmentation des coûts d'exploitation est liée à l'augmentation des cours des produits pétroliers (le cout du baril est passé de 56,9 euros en juin 2019 à 76,60 euros en janvier 2023 après un pic à 115 euros en juin 2022).

Les charges de gestion de la station de carburant sont imputées au budget principal. En 2024, compte tenu des fortes fluctuations et de prélèvements non constants soumis aux aléas climatiques et campagnes de pêche une prévision en dépenses d'achat de produits pétrolier a été établie à 55 000 euros soit une majoration de 10K€ comparé à 2023 (le stock constaté au 31/12/2023 est de 29 890 euros).

En 2024 une régularisation de l'Impôt sur les société sera a réaliser soit 1 900 euros (prévisionnel).

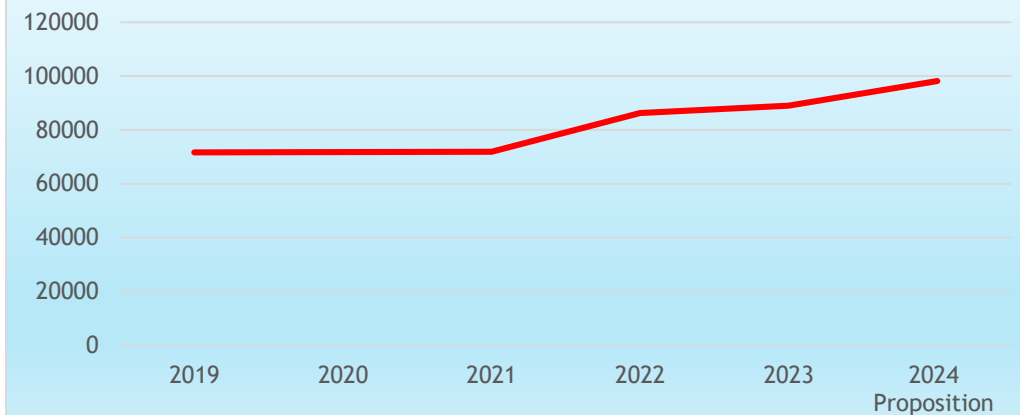
Sur les recettes la courbe des produits de ventes de produits pétrolier suit la courbe de l'évolution des dépenses de charges courantes. L'atténuation de charge reprend le stock constaté au 31 décembre de l'année entre 2021 et 2022 le stock avait fortement augmenté car la campagne des pêche a eu lieu plus tôt et a nécessité une livraison de gazole marine en fin d'exercice.

Points de vigilance:

- le stock de produits pétroliers n'est pas couvert par les police d'assurance.
- le matériel est vieillissant, il est nécessaire de prévoir son renouvellement.
- l'équilibre financier est fragile (10cts de marge par litre de pétrole) les frais de maintenance et de réparation risquent à moyen terme de couler et de déséquilibrer le budget. En 2023, 20 059 litres de carburants ont été vendus. Les couts de maintenance sont de 3 850 en 2023.

Le budget centrale nécessite l'ouverture d'une ligne de trésorerie interactive afin d'honorer les dépenses liées à la reconstitution des stocks (25 000 €).

Profil des dépenses Station de Carburants



Evolution des recettes Station Carburants

